



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 18 février 2011
F. 6/400-cl - CLP

Chalet-à-Gobet / La Porte des étoiles / Ouverture d'un compte d'attente

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le 5 janvier 2007, les anciennes écuries du Chalet-à-Gobet ont été détruites par un incendie. Après examen attentif de la situation, la Municipalité a décidé cette même année de ne pas reconstruire ces écuries et de chercher de nouvelles valorisations des espaces libérés après reconstruction. Elle a chargé le service des FoDoVi d'explorer toutes les pistes imaginables et conformes au plan d'extension N° 599 du 28.11.1980. Durant cette période, la Société Vaudoise d'Astronomie, bénéficiaire d'un terrain au Chemin des Grandes-Roches sur lequel elle a installé trois lunettes d'observation, a été informée que le projet Métamorphose rendait son déménagement inéluctable. Suite à cela, elle s'est approchée de FoDoVi pour savoir si la Ville était à même de lui proposer un terrain de remplacement. Après de nombreux contacts, l'idée de déménager les lunettes d'observation au Chalet-à-Gobet est née puis, dans la foulée, la perspective de construire un Planétarium public sur le même site. Enfin, l'Espace des Inventions, trop à l'étroit, s'est également approché de FoDoVi et a marqué son intérêt pour s'associer au projet.

Le 27 août 2009, la Municipalité autorisait le démarrage d'une étude de faisabilité, en vue de l'intégration sur le même site du Planétarium, de l'Espace des Inventions et de la Maison du Parc Naturel Périurbain du Jorat. Cette étude a été menée conjointement par les trois partenaires en collaboration avec le service d'architecture de la Ville.

Le 23 février 2010, la Fondation de « La Porte des étoiles » fut fondée devant notaire. Ses membres sont : la Ville de Lausanne, l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, la Société Vaudoise d'Astronomie, la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, l'Espace des Inventions, l'Université de Lausanne et Galileo Planet S.A. Elle est présidée par le professeur Georges Meylan, directeur du laboratoire d'astrophysique de l'EPFL. MM. Oscar Tosato et Michel Reichard (FoDoVi) y représentent la Ville.

Signalons encore que le PPA approuvé par le Conseil communal le 2 septembre 2009 (Préavis 2009/21) permet toutes les activités prévues sur le site du Chalet-à-Gobet.

Depuis sa constitution, la Fondation a travaillé sur divers axes : recherche de fonds, définition des besoins (locaux), développement d'une identité visuelle et développement d'un site Internet. L'intérêt des financeurs institutionnels rencontrés est très bon (Fonds de la taxe de séjour, Etat de Vaud par la LADE) à la condition que des partenaires privés soient trouvés, ce qui occupe le conseil en priorité pour l'instant.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Au vu de la part importante que représenteront les fonds publics dans le montage financier de ce projet, le conseil de fondation de « La Porte des étoiles » a pris la décision de lancer un concours d'architecture. Cette décision a été prise après avoir rencontré l'architecte de la Ville qui est prête à conseiller la fondation mais qui n'a pas les forces de travail nécessaires pour piloter cette opération. Compte tenu des phases de procédure et de leur durée, le conseil estime opportun de préparer et de lancer ce concours dans les meilleurs délais.

Afin de ne pas laisser les bâtiments incendiés à l'air du temps, il y a lieu d'envisager une reconstruction dans des délais raisonnables et la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de 350'000 francs pour préparer, lancer et doter le concours d'architecture nécessaire à la poursuite des opérations. Ce montant sera ensuite balancé par imputation sur le crédit d'investissement à demander au Conseil communal par voie de préavis et qui représentera la participation financière de la Ville dans ce projet.

Consultée conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 7 février 2011.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de ce qui précède et vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre